

Questions / Réponses sur la fête de la Miséricorde Divine

Quelle est l'origine de la fête de la Miséricorde Divine ?

La fête de la Miséricorde est célébrée le premier dimanche après Pâques qu'on appelle actuellement le Dimanche de la Divine Miséricorde.

Cette fête a été instituée en 1985, tout d'abord pour l'Archidiocèse de Cracovie, puis célébrée dans quelques autres diocèses de Pologne. Dix ans plus tard, en 1995, le Saint Père Jean Paul II l'a étendue sur tous les diocèses de Pologne, à la demande expresse de l'Épiscopat de Pologne. Le 30 avril 2000, le deuxième dimanche de Pâques et le jour de la canonisation de sainte Faustine à Rome, le Souverain Pontife Jean Paul II l'a instituée pour l'Église universelle.

Qui est l'auteur de cette fête ?

- Le Seigneur Jésus ! Il dit à Sœur Faustine : *Je désire que le premier dimanche après Pâques soit la fête de la Miséricorde (P. J. 299). Je désire que la fête de la Miséricorde soit le recours et le refuge pour toutes les âmes, et surtout pour les pauvres pécheurs. En ce jour les entrailles de ma miséricorde sont ouvertes, je déverse tout un océan de grâces sur les âmes qui s'approcheront de la source de ma miséricorde ; toute âme qui se confessera et communiera recevra le pardon complet de ses fautes et la remise de leur punition ; en ce jour sont ouvertes toutes les sources divines par lesquelles s'écoulent les grâces (P. J. 699).* Jésus parlait de cette fête à Sœur Faustine dans plusieurs révélations. Il en a indiqué la date dans le calendrier liturgique de l'Église. Il en a expliqué la motivation et le rôle à remplir.

Pourquoi le 2ème dimanche de Pâques ?

Le Seigneur a choisi le premier dimanche après Pâques comme date de la célébration de la fête de la Miséricorde, ce n'est pas un hasard, on y trouve un profond fondement théologique : en ce jour se termine l'Octave de Pâques qui clôt la célébration du Mystère Pascal de Jésus-Christ. Or, cette période montre plus que tous les autres Temps de l'Année liturgique le mystère de la Divine Miséricorde, révélé pleinement dans la Passion, mort et Résurrection du Christ. L'institution de la fête de la Divine Miséricorde à proximité de la liturgie de la Passion, la mort et la Résurrection du Seigneur fait mieux voir d'où jaillit la source de tous ces mystères, à savoir la Miséricorde Divine. L'Œuvre de notre Rédemption est impensable sans la Miséricorde de Dieu. Sœur Faustine a bien perçu ce lien qui existe entre le salut et la Miséricorde : *Je comprends maintenant que l'œuvre de la rédemption est unie à cette œuvre de la miséricorde que le Seigneur exige (P. J. 89).*

Quelles étaient les raisons en faveur de l'institution de la fête de la Divine Miséricorde dans le calendrier liturgique de l'Église universelle ?

Écoutons Jésus nous le dire : *Les âmes périssent malgré mon amère passion. Je leur offre une dernière planche de salut, c'est la fête de ma Miséricorde. Si elles n'adorent pas ma miséricorde, elles périront pour l'éternité (P. J. 965)*

Mais alors concrètement, qu'est-ce qu'on doit faire ?

Jésus a instruit l'Église sur la façon de la préparer et célébrer, et surtout Il a donné de grandes promesses dont la plus insolite est celle « *d'une totale rémission de ses fautes et de leurs châtiments à qui s'approchera, ce jour-là de la Source de Vie* » (cf. P. J. 300).

Nous devons faire une neuvaine qui consiste à réciter le Chapelet à la Miséricorde Divine pendant 9 jours consécutifs, à partir du Vendredi Saint. Jésus insista : *Dis, ma fille, que la fête de la Miséricorde a jailli de mes entrailles pour la consolation du monde entier (P. J. 1517).*

Le jour même de la fête, en ce premier dimanche après Pâques, le tableau de la Miséricorde doit être solennellement béni par des prêtres et exposé à la vénération publique des fidèles. Des prêtres doivent prêcher en ce jour l'infinie Miséricorde de Dieu, en suscitant ainsi une grande confiance dans les âmes.

Les fidèles devraient participer aux cérémonies le cœur pur (en état de grâce sanctifiante), pleins de confiance en Dieu et de miséricorde envers le prochain. Jésus dit : Oui, le premier dimanche après Pâques est la fête de la Miséricorde, mais il doit y avoir aussi l'action ; et j'exige qu'on honore ma miséricorde en célébrant solennellement cette fête et en honorant cette image qui a été peinte (P. J. 742).

Il faut donc recevoir pendant la fête de la Divine Miséricorde la sainte Communion après une bonne confession, c'est-à-dire sans avoir d'attache au moindre péché, et en toute confiance en la Miséricorde Divine et la Miséricorde envers autrui. Jésus dit : *toute âme qui se confessera et communiera recevra le pardon complet de ses fautes et la remise de leur punition* (cf. P. J. 699).

Pour mettre les choses au point, précisons encore une chose : il n'est pas obligatoire de se confesser le jour de la fête de la Miséricorde ; on peut se confesser avant la fête. Ce qui est important, c'est qu'on communie ce jour-là (et à chaque fois qu'on s'approche de la Table eucharistique !) en état de grâce sanctifiante, en abhorrant le moindre péché. Il faut en plus avoir cet esprit de confiance et d'abandon à Dieu, et de miséricorde à l'égard des autres. Notre âme préparée de la sorte, nous pouvons espérer se réaliser dans notre vie les grandes promesses du Christ données pour la fête de la Divine Miséricorde.

Quelles seront les grâces si nous observons cette dévotion ?

La grâce de la fête dépasse la grâce de l'indulgence plénière. Citons ses paroles : *La grâce de l'indulgence plénière consiste en la rémission des seuls châtiments temporaires dûs pour avoir commis des péchés, mais elle ne remet jamais les fautes elles-mêmes. La grâce absolument extraordinaire (de cette fête) dépasse aussi toutes les grâces des 6 saints sacrements (sept, hormis le baptême), parce que la rémission de toutes les fautes et peines est uniquement la grâce sacramentelle du saint baptême. Or, le Christ a promis ici la rémission des fautes et peines en fonction de la sainte Communion reçue le jour de la fête de la Miséricorde, c'est-à-dire qu'il l'a élevée au rang d'un « second baptême. »*

Conclusion

Le Seigneur a dit *qu'en ce jour sont ouvertes toutes les sources divines par lesquelles s'écoulent les grâces ; qu'aucune âme n'ait peur de s'approcher de moi, même si ses péchés sont comme l'écarlate* (P. J. 699). Aussi tout le monde, même ceux qui ne pratiquaient pas jusqu'alors la Dévotion à la Miséricorde Divine, peuvent-ils se tourner avec foi en Dieu, en ce jour, et puiser à toutes les promesses du Christ données pour la fête. Ses promesses concernent et les grâces du salut et des bienfaits temporels : il n'est pas de limites, on peut tout demander à Dieu et tout obtenir de sa Miséricorde, pourvu qu'on prie avec confiance et qu'on soumette sa volonté à la volonté divine. Lui, ne désire pas uniquement notre bien temporel, mais notre salut éternel obtenu par Son Fils au prix de la mort sur la Croix. Si nous Lui demandons les grâces du salut, nous pouvons être sûrs d'agir selon Sa volonté. Répétons-le avec force, à titre de conclusion : le jour de la fête de la Miséricorde Divine toutes les grâces et bienfaits sont accessibles à tous les hommes, pourvu qu'ils mettent leur confiance en Dieu.

Le seul frein à la miséricorde de Dieu c'est donc nous-mêmes. Si nous refusons de recevoir Sa miséricorde, Il ne nous l'accordera pas, respectueux de notre choix. Mais si nous nous tournons humblement vers Lui, Il nous l'accordera. C'est une fausse humilité que de croire que par indignité il faudrait refuser les grâces de Dieu. La véritable humilité, c'est de reconnaître que Dieu fait tout pour nous et que sans Lui, nous ne pouvons rien.